

Guide technique

“ Répondre aux appels à projets ”



La loi HPST du 21 juillet 2009 a marqué une étape importante dans le secteur médico-social en modifiant profondément le régime d'autorisation des établissements.

Désormais, il appartient aux autorités publiques de décider de la création, la transformation ou l'extension d'un établissement via l'appel à projet. Pour s'approprier cette nouvelle procédure, l'Unapei met à disposition des associations du Mouvement le guide pratique « Répondre à un appel à projet ».

Les principales thématiques abordées portent notamment sur le nouveau contexte législatif et réglementaire, les pré-requis nécessaires pour se positionner dans un environnement de plus en plus concurrentiel et la méthodologie pour répondre à un appel à projet. Un dossier type est également proposé à la fin du guide.

TARIFS ADHÉRENTS

- Un exemplaire gratuit par association adhérente
- Exemplaires supplémentaires au tarif préférentiel de 20 € (hors frais de port)

TARIFS NON ADHÉRENTS

- Le guide au tarif de 35 € (hors frais de port)



BON DE COMMANDE



POUR TOUTE COMMANDE, VEUILLEZ RETOURNER CE BON À :

Unapei - 15, rue Coysevox - 75876 Paris cedex 18

Tél : 01 44 85 50 50 - Fax : 01 44 85 50 60 - Courriel : public@unapei.org

Je désire recevoir le Guide Unapei “ Répondre aux appels à projets ” :

- _____ exemplaire gratuit par association adhérente.
- _____ exemplaire(s) supplémentaire(s) au tarif adhérent de 20 €.
- _____ exemplaire(s) au tarif non-adhérent de 35 €.

+ Frais de port : 5 € par exemplaire.

Nom et Prénom :

Organisme, établissement, association :

Adresse :

Code Postal : [] [] [] [] [] [] Ville :

Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] E-mail :

Je suis adhérent - Mon numéro d'adhérent

Chèque à joindre à la commande à l'ordre de l'Unapei (Une facture acquittée vous sera adressée)